



Consultation de mon dossier personnel en RH.

Par **Zildjian**, le **22/02/2010** à **14:51**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir deux choses. La première, puis-je accéder à mon dossier personnel en RH à tout moment sans demande préalable? Et enfin, mon chef de service peut-il verser une pièce à mon dossier sans m'en tenir informé? (en l'occurrence un mail qu'il m'a adressé pour m'informer d'une obligation relative à mon poste, et qu'il a ensuite adressé à la responsable RH en notifiant : "à inclure au dossier de monsieur Untel")

Pour plus d'explication, mon chef de service me reproche de ne pas avoir fait une chose alors que j'étais en vacances au moment où j'aurais dû le faire. Ensuite, en son absence, je travaille avec sa boîte mail et la mienne, afin de gérer l'ensemble des informations, suite à un envoi de mail depuis son poste, j'ai été amené à reconsulter ce mail dans la boîte "éléments envoyés", c'est à ce moment là que j'ai vu que le mail qu'il m'avait adressé, il l'avait transmis par la suite à la responsable RH avec la notification.

Merci de vos réponses.

Par **miyako**, le **22/02/2010** à **21:55**

Bonsoir,

Le mieux est de demander des explications et à consulter votre dossier professionnel. Vous en avez parfaitement le droit. Si il y a des DP, vous pouvez vous faire accompagner par l'un d'eux.

Amicalement vôtre
suji Kenzo conseiller RH